

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 07**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29*

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. QUENET Xavier donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

3. **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE A LA CREATION D'UNE ASSOCIATION : ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA PRESQU'ILE DE CHARME**

Monsieur le maire précise à l'Assemblée que la commune a coutume de verser une subvention de 150 € à chaque nouvelle association sur la commune.

L'association nouvellement créée se nomme « Association de commerçants de la presqu'île de charme » - siège social : Mairie de Saint-Mandrier, Place des Résistants, 83430, Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que cette association a pour vocation de favoriser le développement économique du commerce et de l'artisanat du centre-ville de la commune.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

De bien vouloir autoriser monsieur le maire à verser une subvention de 150 € à l'association « Association des commerçants de la presqu'île de charme ».

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**